



REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE DE SAINT-THURIAL 2021/2022

La ludothèque de Saint-Thurial est un service proposé par le Service Enfance-Jeunesse de la commune. Elle est située dans les locaux de la Maison des Korrigans, 8 Rue du Schiste Violet. Ce service de ludothèque permet aux familles dont les enfants sont scolarisés à Saint-Thurial, d'emprunter des jeux adaptés aux enfants de 3 à 12 ans. Elle a pour objectif de développer le prêt de jeux et favoriser la découverte tout en permettant aux familles de partager un moment convivial.

EMPRUNTS

Article 1 : Pour emprunter des jeux, il faut être adhérent et régler une participation annuelle de 10€. L'adhésion se définit en année scolaire, du 1^{er} septembre au 31 août. Elle est facturée par la mairie sur une facture cantine ou périscolaire. Le règlement se fera donc directement auprès du Trésor Public de Montfort sur Meu, à réception du titre de recettes.

Aucune proratisation ne s'appliquera si l'adhésion se fait en cours d'année.

L'emprunt des jeux est ensuite gratuit durant toute l'année.

Article 2 : On peut emprunter au maximum 1 jeu par enfant à la fois, pour une durée de 2 semaines au plus, mais aussi souvent qu'on le souhaite.

Article 3 : Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité des parents de l'emprunteur. La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu et rappelle aux parents qu'à l'égard des tout-petits les jeux doivent être utilisés exclusivement sous leur surveillance.

Article 4 : Les jeux fonctionnant avec des piles seront prêtés sans celles-ci.

Article 5 : En adhérant à la ludothèque, les parents s'engagent à rendre les jeux à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés. Un retard dans la restitution empêche d'autres adhérents d'en profiter. Le contenu de chaque jeu sera vérifié lors de sa restitution. Tout retard lors de la restitution de jeux entraînera la déduction du nombre de jour de retard lors de l'emprunt du prochain jeu.

Article 6 : En cas de non-retour, de détérioration partielle ou complète, d'accessoires manquants ne permettant plus l'utilisation des jeux, les parents s'engagent à remplacer les objets manquants ou bien à remplacer le jeu dans sa totalité.

Article 7 : Des permanences pour les emprunts et la restitution des jeux sont mise en place les lundis de 16h15 à 17h00 en période scolaire ainsi que les mercredis de 10h30 à 16h00. Les permanences seront fermées durant les 2 semaines de vacances à Noël ainsi que durant les 3 premières semaines d'août.

DONNEES PERSONNELLES

Article 8 : Les renseignements fournis sur la fiche d'adhésion font l'objet d'un traitement afin de gérer les inscriptions à la ludothèque et les prêts de jeux. Elles sont également utilisées pour communiquer sur les divers évènements organisés par la ludothèque et effectuer les relances d'adhésion.

La base légale de ce traitement est le consentement. Vous devez manifester votre accord pour la collecte de ces données en cochant la case prévue à cet effet sur le règlement intérieur. Si cette case n'est pas cochée, votre inscription ne pourra pas être prise en compte.

Les données d'identification sont conservées durant l'année de votre adhésion et à restitution du dernier prêt de jeu. Elles sont destinées exclusivement à la responsable de la ludothèque et au service de la mairie.

(Coupon à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres UFCV située devant la Maison des Korrigans (Accueil de loisirs)

COUPON D'ADHESION A LA LUDOTHEQUE DE SAINT-THURIAL – Année 2021/2022

- J'accepte la collecte des informations communiquées afin de permettre l'inscription à la ludothèque, les prêts de jeux et de recevoir les informations liés à la ludothèque.**
- J'ai lu le règlement de la ludothèque et je m'engage à le respecter.**

Nom-Prénom du représentant légal :

Date de naissance du représentant légal :

Mail : Téléphone :.....

➤ **Enfant(s) rattaché à l'adhésion :**

Nom – Prénom :Age :

Nom – Prénom :Age :

Nom – Prénom :Age :

Nom – Prénom : Age :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »